



Réseau  
Ecologie  
Nature

**Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée Générale, pensez à nous faire parvenir votre pouvoir.**

## **POUVOIR**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

---

**Extrait de l'article 11 « Assemblées Générales » des statuts de FNE 43 :**

*« Les membres individuels adhérents depuis plus de 3 mois, à jour de cotisation et présents à l'Assemblée Générale, sont invités à participer aux votes. Sont également autorisés les votes par procuration écrite, à raison d'une procuration d'adhérents individuels au plus par membre présent à l'Assemblée Générale.*

*Les personnes morales ou organismes adhérents sont représentés par une personne dûment mandatée et qui compte pour 5 voix ; celle-ci participe aux votes sans disposer de procuration. »*

---

Je soussigné(e) : .....

adhérent.e à FNE 43 à titre individuel

donne pouvoir à M. / Mme.....

de me représenter et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire de France Nature Environnement Haute Loire du mercredi 24 mai 2023.

**Date :**

**Signature :**